

## Les classifications à l'ordre du jour de la Commission de statistique

La Commission de statistique des Nations Unies, les ayant examinées à sa trente-deuxième session, du 6 au 9 mars 2001, a pris concernant des classifications économiques et sociales internationales les décisions ci-après.

La Commission :

- A approuvé la suite du travail sur la *Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI)* et la *Classification centrale de produits (CPC)*, telle qu'elle était indiquée dans le rapport du *Groupe d'experts sur les classifications économiques et sociales internationales* et dans le rapport du *Secrétaire général sur les classifications économiques et sociales internationales* (E/CN.3/2000/17).

### Activités entreprises depuis la trente et unième session (mars 2000) répondant à une demande formulée par la Commission :

- Réunions du *Sous-Groupe technique* du *Groupe d'experts sur les classifications économiques et sociales internationales* consacrées aux mises à jour de 2002 de la CITI et de la CPC
- Rédaction par la Division de statistique de l'ONU de projets en vue de la publication de la CITI et de la CPC révisées, à partir des décisions et des demandes du *Sous-Groupe technique*
- Poursuite du débat et de l'évaluation de la situation et des différents moyens de faire converger les principales classifications des activités, avec la participation des responsables de la CITI, de la Nomenclature générale des activités économiques dans les Communautés européennes (NACE) et du Système de classification par industrie d'Amérique du Nord (SCIAN)

### Autres activités en cours inscrites au programme de travail :

- Site Web, registre et ligne de téléassistance des classifications
- Bulletin d'information *Classifications*
- Index et tables de concordance des classifications
- Programmes internationaux de formation et élaboration de documents didactiques

Les rapports et les documents d'information que la Commission a examinés à propos des classifications

peuvent être consultés à l'adresse  
<[www.un.org/Depts/unsd/statcom/sc2001.htm](http://www.un.org/Depts/unsd/statcom/sc2001.htm)>.

## Réunion du Sous-Groupe technique

Le Sous-Groupe technique du Groupe d'experts sur les classifications économiques et sociales internationales s'est réuni à New York du 26 au 30 mars 2001. La réunion avait pour but principal l'examen des projets de version révisée de la CITI et de la CPC, élaborés en fonction des décisions antérieures du Sous-Groupe et des demandes reçues par la ligne de téléassistance des classifications. Le Sous-Groupe a débattu de l'introduction, de la structure et des notes explicatives des deux projets de classification révisée. On trouvera ci-après les principales modifications recommandées par le Sous-Groupe pour l'un et l'autre projet. Le texte en sera à nouveau examiné, puis présenté au Groupe d'experts à sa réunion de juin 2001.

## CITI – mise à jour de 2002

À sa dernière réunion (mars 2001), le Sous-Groupe technique a examiné les changements qu'il est proposé d'apporter à la CITI Rev.3 en fonction des demandes reçues, de ce qu'il faut prévoir en matière d'agrégats de remplacement, et des directives générales approuvées par la Commission de statistique des Nations Unies.

Suivant ces recommandations, la structure de la CITI n'a été modifiée que le minimum nécessaire, et le Sous-Groupe technique a approuvé les principales modifications ci-après :

- a) Scission de la classe 0500 actuelle (Pêche, pisciculture, aquaculture et activités annexes) en deux classes nouvelles 0501 (Pêche) et 0502 (Pisciculture);
- b) Scission de la classe 5150 actuelle (Commerce de gros de machines, équipements et fournitures) en trois classes nouvelles 5151 (Commerce de gros d'ordinateurs, de matériel informatique périphérique et de logiciels), 5152 (Commerce de gros de pièces détachées et d'équipements électroniques), et 5159 (Commerce de gros d'autres machines, équipements et fournitures);
- c) Scission de la classe 7220 actuelle (Production de logiciels) en deux classes nouvelles 7221 (Publication de logiciels) et 7229 (Autre production de logiciels);
- d) Nouvelle définition en compréhension de la classe 7240 (Activités de banques de données et diffusion en ligne de contenu électronique). Des interprétations antérieures ont déjà amené à inclure dans cette classe différentes activités de diffusion en ligne de contenu électronique, mais on traduit désormais cet état de choses dans l'intitulé et les notes explicatives de cette classe. On

## 2 *Classifications Bulletin d'information*

a ajouté par ailleurs des indications plus précises sur le traitement des autres activités de publication du groupe 221 (Édition);

e) Modification de l'intitulé de la classe 7493 (Activités de nettoyage de bâtiments et de nettoyage industriel) rendant compte de la portée plus large de la classe;

f) Nouvelle définition des catégories de la catégorie M (Éducation) traduisant les changements apportés à la CITE lors de la révision de 1997, étant donné les liens étroits qui unissent les deux classifications en la matière. La teneur des classes de la CITI est désormais défini selon la définition des niveaux de la CITE. La modification la plus marquante concerne le traitement de l'éducation des adultes, désormais classée selon le niveau de l'enseignement dispensé, alors que précédemment l'ensemble des activités d'éducation des adultes, quel qu'en soit le niveau, était rapporté à une seule classe (8090) de la CITI;

g) Introduction de deux nouvelles divisions : la division 96 (Activités indifférenciées de production de biens par les ménages privés pour leur propre usage), et la division 97 (Activités indifférenciées de production de services par les ménages privés pour leur propre usage), qui répondent aux besoins des utilisateurs de la CITI concernant des domaines autres que les statistiques des entreprises. L'intitulé de la catégorie P a été modifié pour rendre compte de la portée nouvelle de cette section.

Les notes explicatives ont été complètement refondues, mais la portée des différentes classes n'a pas été modifiée (sauf dans les cas qui viennent d'être exposés). Quelques rares rectifications ont néanmoins été apportées. En général, il y a plus d'exemples, empruntés à des activités nouvelles, ce qui devrait faciliter aussi l'application de la classification.

La CITI actualisée qui sera publiée en 2002 présentera aussi de nouveaux agrégats de remplacement pour le Secteur de l'information, qui seront compatibles avec le Secteur de l'information tel que défini dans le SCIAN, et pour les Technologies de l'information et les télécommunications, qui seront basés sur les définitions proposées par l'OCDE.

---

## **La CPC – mise à jour de 2002**

La Commission a examiné et approuvé à sa trente-deuxième session le projet de programme de travail et de calendrier pour la mise à jour de la CPC en 2002, puis en 2007. La mise à jour de 2002 servira surtout à intégrer à la CPC version 1.0 toutes les modifications et actualisations intervenues depuis qu'elle existe et qu'elle est utilisée officiellement (1998). Les mises à jour ont été

consacrées à des améliorations de la structure et du niveau de détail de certaines parties de la CPC version 1.0, grâce auxquelles la classification rend mieux compte de l'évolution économique et technologique. Les actualisations de 2002 visent les grands domaines ci-après : télécommunications, services de production, services immobiliers, licence d'utilisation d'actifs incorporels, services de distribution d'électricité, transport multimodal, et traitement de la publicité. Les principaux changements sont les suivants :

### Divisions 86 à 89

La Division 86 de la CPC version 1.0 a été restructurée afin d'en rendre la teneur plus claire et les catégories plus homogènes. La proposition consistait à scinder la Division 86 en quatre, laissant dans cette division les services annexes à l'agriculture et aux autres branches du secteur primaire, ainsi qu'aux services de distribution d'énergie. Les services d'installation seront regroupés avec les services d'entretien et de réparation dans la Division 87 actuelle. Les Services annexes à la fabrication portant sur des intrants physiques appartenant à des tiers passeront dans la nouvelle Division 88, et les Autres services annexes à la fabrication de produits ont été constitués en Division 89. Il s'agit des services d'édition, d'impression, de reproduction de médias divers, de fonderie des métaux, de forgeage des métaux et de récupération.

### Services de télécommunications et de diffusion d'émissions (groupe 841) et Services d'accès en ligne (groupe 842)

Dans la Division 84, on a restructuré et affiné les groupes 841 et 842 pour tenir compte de l'évolution rapide des technologies et des besoins nouveaux en matière de statistiques des biens et services. Dans le groupe 841 de la CPC version 1.0, on a éliminé la distinction entre services basée sur le type de diffusion (avec ou sans fil). La structure est plus détaillée, selon le type de services de télécommunications (entreprises de télécommunications, téléphonie fixe, téléphonie mobile, réseau privé, transmission de données, autres types de services de télécommunications, et services de diffusion d'émissions). En outre, on a poussé plus loin le détail de la ventilation et affiné le classement des services liés à Internet dans le groupe 842.

### Licence d'utilisation d'actifs incorporels (groupe 733)

Un nouveau groupe (à trois chiffres) 733 – Licence d'utilisation d'actifs incorporels – a été ajouté à la CPC version 1.0, et sera inclus dans la version 1.1. Ce groupe inclut la délivrance de permis, d'autorisation ou autre modalité permettant d'utiliser des actifs incorporels (non

fabriqués) et des actifs fixes incorporels, ou la fourniture à un tiers d'un avantage économique quelconque découlant de leur utilisation, par le propriétaire de l'actif, en échange du versement de redevances (ou redevances de licence). Ce changement a pour objectif principal d'aligner mieux la CPC sur la terminologie du SCN de 1993, les définitions qui y sont données des actifs incorporels, et la classification des actifs dans ledit Système.

#### Services d'évaluation immobilière (classe 7224)

Dans la division 72, on a ajouté une nouvelle classe 7224 pour les services d'évaluation immobilière, qui faisaient auparavant partie des classes 7222 et 7223. Cela a permis de reconnaître l'existence des services d'évaluation immobilière, produit de services important par lui-même dans nombre de pays.

#### Traitement de la publicité (classe 8363)

Une nouvelle classe a été ajoutée à la CPC pour la vente directe de temps et d'espace publicitaire (sauf à la commission), qui était auparavant incluse implicitement dans la classe 8369. La vente directe de temps et d'espace publicitaire (par les journaux par ex.) étant un produit de valeur, différent des services offerts par les agences de publicité, il était bon de la placer dans une catégorie distincte de la CPC. On a prévu une structure plus détaillée de la vente de temps et d'espace publicitaire, autre qu'à la commission, ventilée selon le type de médias (presse écrite, radio ou télédiffusion, diffusion électronique et autres modes).

#### Services de transport et de distribution d'électricité (classe 6911)

Les services de transport et de distribution d'électricité, précédemment rangés dans la sous-classe 69110 de la CPC, ont été répartis entre deux nouvelles sous-classes, la 69111, Transport d'électricité, et la 69112, Distribution d'électricité. Il s'agit de rendre compte de la situation qui prévaut à la suite des progrès de la déréglementation dans ce secteur, en différenciant les produits qui peuvent être fournis par des unités distinctes. Par ailleurs, les services de relevés de compteurs, précédemment classés avec les services de transport et de distribution d'électricité, relèvent désormais des autres services d'appui, dans la sous-classe 85990 de la CPC.

#### Transport multimodal (groupe 641)

Un nouveau groupe a été créé pour les services de transports terrestres multimodaux, afin de rendre compte des situations où une part croissante des dépenses de transports ne peut être rapportée à un seul mode de transport. Les catégories existantes de la CPC pouvaient

suffire pour les statistiques sur les producteurs, mais ce nouveau groupe permettra de collecter des données intéressantes sur les utilisateurs de ces services.

Toutes les modifications ainsi apportées à la CPC se marqueront dans la structure et les notes explicatives révisées, ainsi que dans un nouveau jeu de tables de concordance entre révisions (CPC provisoire, CPC version 1.0 et CPC version 1.1). En outre, on entreprendra d'actualiser certaines parties de la classification afin d'aligner ce qui dans la CPC a trait aux biens sur l'édition de 2002 du Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises (SH) et sur la Classification type pour le commerce international (CTCI Rev.3). D'autres changements visent notamment la correction des errata relevés dans le Registre des classifications de l'ONU et affichés sur le site Web ONU des classifications économiques et sociales internationales.

---

## **Manuel des statistiques du commerce international des services**

Le projet final du Manuel des statistiques du commerce international des services a été présenté à la Commission de statistique à sa trente-deuxième session (6-9 mars 2001). La Commission a approuvé ce projet, qui avait été rédigé par l'Équipe interinstitutions des statistiques du commerce international des services. L'équipe, dont est responsable l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), est composée de membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), de la Division de statistique de l'ONU, du Fonds monétaire international (FMI), de la Commission européenne et de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED). La Commission de statistique a recommandé également à l'Équipe spéciale de consacrer la suite de ses travaux en la matière à un manuel de l'utilisateur sur la collecte des données. La Commission a parallèlement accepté la proposition de collecte de données sur le commerce des services, notant qu'il était indispensable que les institutions compétentes coordonnent leurs activités à cet égard.

Le Manuel des statistiques du commerce international des services fixe une norme internationale pour l'acquisition de statistiques sur ce commerce, dans une optique d'application graduelle des recommandations qui y figurent, de manière que les pays, y compris ceux qui commencent seulement à calculer des statistiques du commerce international des services, puissent structurer peu à peu l'information disponible en fonction de ce nouveau cadre normatif international. Le manuel a été définitivement mis au point à l'issue de consultations

#### 4 *Classifications Bulletin d'information*

intensives et d'un examen approfondi. Il devrait être extrêmement utile aux pays pour réunir les données détaillées sur le commerce des services dont ils ont le plus grand besoin.

Le manuel comporte une table de concordance qui met en regard la classification des services selon la version élargie de la balance des paiements, la CPC et la liste des classifications sectorielles des services (GNS/W/120) de l'Accord général sur le commerce des services. Cette nouvelle concordance doit faciliter à l'avenir les comparaisons statistiques entre services d'origine nationale et services faisant l'objet de négociations et d'échanges internationaux.

On peut consulter un nouveau site sur les statistiques du commerce international des services à l'adresse <<http://esa.un.org/unsd/tradeserv>>.

- Un nouveau site donne des informations sur les statistiques du commerce international de services à l'adresse <<http://esa.un.org/unsd/tradeserv>>.

---

### Calendrier

*Conférence internationale sur les applications de la statistique dans les domaines de l'agriculture et de l'environnement : Rome, 5-7 juin 2001*

*Réunion du Groupe d'experts des Nations Unies sur les classifications économiques et sociales internationales : New York, 18-20 juin 2001*

*Réunion du Sous-Groupe technique du Groupe d'experts des Nations Unies sur les classifications économiques et sociales internationales : New York, 21-22 juin 2001*

---

### Nouveautés

- La Classification centrale de produits (CPC) version 1.0 est sortie en arabe (N° de vente A.98.XVII.5), s'ajoutant aux versions anglaise, chinoise, espagnole et française qui existaient déjà.
- Les Nomenclatures des dépenses par fonction (COFOG, COICOP, COPNI et COPP), Études statistiques série M N° 84 (N° de vente E.00.XVII.6) sont sorties en arabe, chinois et français, s'ajoutant à la version anglaise parue en 2000. Commandes : Section des ventes de l'ONU, par mél. : <[publications@un.org](mailto:publications@un.org)>, ou par télécopie 1 (212) 963 3489.
- La nouvelle publication conjointe de l'Organisation mondiale du tourisme, de l'OCDE, d'Eurostat et des Nations Unies intitulée *Tourism Satellite Account : Recommended Methodological Framework* [Le compte satellite du tourisme : méthodologie recommandée], parue en anglais (N° de vente E.01.XVII.9), comporte en annexe une classification des produits spécifiques au tourisme découlant de la CPC version 1.0. Cette liste provisoire est recommandée comme référence aux pays qui souhaitent élaborer une nomenclature des produits spécifiques au tourisme. Commandes : Section des ventes de l'ONU, par mél. : <[publications@un.org](mailto:publications@un.org)>, ou par télécopie 1 (212) 963 3489.
- Nouveauté sur le site Web des classifications des Nations Unies : on y trouve affichées les propositions qui ont été débattues concernant les mises à jour de 2002 de la CITI et de la CPC.

---

### Note de la rédaction

Le *Bulletin d'information Classifications* fait le point des travaux récents concernant les classifications internationales et signale ce qui est publié et diffusé sur Internet. Le Bulletin d'information est publié et diffusé par la Division de statistique de l'ONU en anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe.

---

**Pour toute information complémentaire, s'adresser au Service de téléassistance sur les classifications :**

Division de statistique de l'ONU  
Attention : Section des classifications statistiques  
Organisation des Nations Unies  
New York, NY 10017 (États-Unis d'Amérique)  
Mél. : <[chl@un.org](mailto:chl@un.org)>  
Télécopie : 1 (212) 963 4116 ou 1 (212) 963 1374

**Site Web des classifications :**  
<<http://www.un.org/Depts/unsd/class>>